

Les technologies et les programmes

Vincent Maestracci

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les programmes d'éducation musicale témoignent de l'importance croissante accordée aux TICCE qui renouvellent les pratiques d'écoute et offrent des perspectives pédagogiques en facilitant l'approche théorique et la création.

Si l'enseignement de la musique est une préoccupation des politiques éducatives publiques depuis plus de deux siècles, ce n'est qu'en 1882, par l'intermédiaire du « chant », qu'il devient une composante de la formation obligatoire à l'école primaire. La justification apportée alors souligne, dans une formulation particulièrement datée, qu'il s'agit de « donner [aux élèves] le goût de la musique en leur épargnant les difficultés théoriques ». Cette intuition fondatrice se retrouve cependant aujourd'hui, mûrie par un siècle d'expérience et de réflexion disciplinaires, dans tous les programmes scolaires. Ainsi, dès l'introduction des actuels programmes de collège, est-il indiqué que « la maîtrise progressive des possibilités sonores et expressives de la voix contribue de manière fondamentale au développement personnel de l'élève : c'est un enjeu majeur du cours d'éducation musicale où elle occupe une place privilégiée¹ ».

Promotion de l'écoute musicale grâce à la TSF

À côté du chant, de la voix et des pratiques vocales, objectifs de formation rappelés constam-

Ce que les nouvelles technologies apportent à l'éducation musicale est précieux. Témoin le sigle lui-même qui de TICE est devenu TICCE¹ dans les textes officiels, honorant ainsi la dimension créative que les technologies ont permis de faire entrer dans l'École.

Ainsi des élèves ont-ils réussi à produire, en modulant artificiellement leurs voix, des chants dont la technique ancestrale requiert des années d'apprentissage. D'autres ont eu recours au séquenceur pour distinguer les plans sonores d'une polyphonie que l'oreille seule, inexpérimentée, ne pouvait saisir. D'autres encore, ayant identifié grâce à des représentations graphiques les caractéristiques des sons et la structure d'une pièce, parviennent à réaliser de courts morceaux à la manière de Pierre Henry ou de Ligeti, des pièces vocales à la manière de Iannis Xenakis ou un quatuor à cordes qui sera interprété par des musiciens professionnels.

Si les TICCE mettent désormais à la portée de tous l'écoute éclairée et la création, et révèlent le pouvoir du son dans sa relation à l'image, elles donnent aussi l'occasion à l'éducation musicale de s'ouvrir vers d'autres disciplines.

Les technologies et les programmes

Vincent Maestracci

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les programmes d'éducation musicale témoignent de l'importance croissante accordée aux TICCE qui renouvellent les pratiques d'écoute et offrent des perspectives pédagogiques en facilitant l'approche théorique et la création.

Si l'enseignement de la musique est une préoccupation des politiques éducatives publiques depuis plus de deux siècles, ce n'est qu'en 1882, par l'intermédiaire du « chant », qu'il devient une composante de la formation obligatoire à l'école primaire. La justification apportée alors souligne, dans une formulation particulièrement datée, qu'il s'agit de « donner [aux élèves] le goût de la musique en leur épargnant les difficultés théoriques ». Cette intuition fondatrice se retrouve cependant aujourd'hui, mûrie par un siècle d'expérience et de réflexion disciplinaires, dans tous les programmes scolaires. Ainsi, dès l'introduction des actuels programmes de collège, est-il indiqué que « la maîtrise progressive des possibilités sonores et expressives de la voix contribue de manière fondamentale au développement personnel de l'élève : c'est un enjeu majeur du cours d'éducation musicale où elle occupe une place privilégiée¹ ».

Promotion de l'écoute musicale grâce à la TSF

À côté du chant, de la voix et des pratiques vocales, objectifs de formation rappelés constam-

1. Technologies de l'information, de la communication et de la création pour l'enseignement